



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 16 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 10 avril 2014 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjoint

Claire CAILLON, Bertrand GRISEL, Yvette LANÇON.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Jean DE GOLOUBINOW, Bruno MOREAU, Sylvie RIBAIMONT, Florence GUILBON-DAUTREMÉPUIS, Lionel RUÉ-THIBAL, Christophe GUETROT, Maryse FERMÉ, Isabelle HUARD, Agnès COULBEAU, Virginie VINCENT, Stéphane LABBÉ, Nicolas VERNEAU, Sylvia HERLÉDAN.

Absent :

Alain PREGÉANT, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE.

Secrétaire de séance :

Maryse FERMÉ,

Délibération N°001/avril -2014

ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après vote au scrutin secret et à la majorité des suffrages exprimés, fixe comme suit la liste des représentants de la Commune de Huisseau sur Cosson aux organismes communaux.

Tableau ci-annexé.

Délibération N°002/avril -2014

CCAS

Est constitué du Président : Monsieur Joël DEBUIGNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne 4 membres au sein du Conseil Municipal :

- Madame Yvette LANÇON
- Sylvie RIBAIMONT
- Stéphane LABBÉ
- Agnès COULBEAU.

Délibération N°003/avril -2014

COMMISSION DU BUREAU D'APPEL D'OFFRES

Est constitué du Maire Joël DEBUIGNE

Qui désigne son représentant Joël BARON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne :

3 titulairesAlain PREGÉANT, Jean DE GOLOUBINOW et Stéphane LABBÉ

3 suppléants Claire CAILLON, Yvette LANÇON et Bruno MOREAU

Délibération N°004/avril -2014

INSTALLATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Après discussion et vote, le Conseil Municipal fixe les commissions municipales à l'unanimité.

Tableau ci-annexé.

Des comités consultatifs seront constitués pour des missions ponctuelles, de conseil et d'assistance auprès de la commission Communication, de la commission Bâtiments-Voiries-Réseaux-Espaces Verts-Exploitation et du Conseil Jeunes.

Délibération N°005/avril -2014

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS (Des Conseillers municipaux le cas échéant)

Vu les articles L2123-20 à L2123-24 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2123-24-1 DU CGCT,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu l'élection des conseillers municipaux en date du 23 mars 2014.

Vu l'installation du Conseil Municipal et notamment l'élection du Maire et des Adjointes en date du 28 mars 2014.

Considérant que la loi fixant des taux maximum, il y a lieu de déterminer les taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et à trois conseillers municipaux, qui ont reçu des délégations,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux maximum suivants :
 - Taux en pourcentage de l'indice 1015 Maire..... 39.10 %
 - Taux en pourcentage de l'indice 1015 Adjointes 13.70 %
 - Taux en pourcentage de l'indice 1015 Conseiller municipal5 %
- d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6531 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux maximum suivants :
 - Taux en pourcentage de l'indice 1015 Maire 39.10 %
 - Taux en pourcentage de l'indice 1015 Adjointes 13.70 %
 - Taux en pourcentage de l'indice 1015 Conseiller municipal.....5 %
- dit que les bénéficiaires sont les personnes désignées :
 - Maire Monsieur DEBUIGNE Joël
 - 1^{er} adjoint..... Madame CAILLON Claire
 - 2^{ème} adjoint Monsieur GRISEL Bertrand
 - 3^{ème} adjoint Monsieur PREGEANT Alain
 - 4^{ème} adjoint Madame LANÇON Yvette
 - Conseiller Municipal Monsieur DE GOLOUBINOW Jean
 - Conseiller Municipal Monsieur VERNEAU Nicolas
 - Conseillère Municipale Madame HERLÉDAN Sylvia
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6531 du budget communal
- dit que cette indemnité sera versée à compter du 28 mars 2014, date de l'élection du Maire et des Adjointes.

Délibération N°006/avril -2014

BUDGET COMMUNAL 2014 - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2014 du budget communal soit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 522 659.00	1 522 659.00
Investissement	1 120 647.10	1 120 647.10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix POUR, adopte le budget primitif 2014 ainsi présenté.

Délibération N°007/avril -2014

BUDGET COMMUNAL - DIVERS

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2014.

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les opérations détaillées
- Au niveau chapitre pour la section de fonctionnement.

Délibération N°008/avril -2014

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2014 soit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	102 246	102 246
Investissement	8 081	8 081

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix POUR, adopte le Budget Primitif 2014 du budget annexe des Locaux Commerciaux ainsi présenté.

Délibération N°009/avril -2014

BUDGET LOTISSEMENT DES CHAMPS DE LIGNY - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2014 soit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	287 968	287 968
Investissement	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix POUR, adopte le Budget Primitif 2014 du budget lotissement des Champs de Ligny ainsi présenté.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Jean DE GOLOUBINOW évoque les différentes manifestations à venir.

La séance est levée à 22 heures 07.



Le Maire-Adjoint,

Claire CAILLON

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

	Titulaires	Suppléants
SIDELC	Bruno MOREAU	Joël DEBUIGNE
SMAEP	Joël BARON	Joël DEBUIGNE
	Bertrand GRISEL	
VAL ECO	Christophe GUETROT	Stéphane LABBÉ
	Maryse FERMÉ	Lionel RUÉ-THIBAL
SIAB	Bruno MOREAU	Nicolas VERNEAU
PAYS DES CHATEAUX	Jean DE GOLOUBINOW	Florence GUILBON-DAUTREMÉPUS
SYNDICAT DU BAS COSSON	Isabelle HUARD	Christophe GUETROT
	Joël DEBUIGNE	Sylvia HERLÉDAN
SYNDIDAT VIDEO PROTECTION	Joël DEBUIGNE	Alain PREGEANT
	Bertrand GRISEL	Claire CAILLON
CNAS	Yvette LANÇON	Joël DEBUIGNE

CCAS	Président : Maire	
	Yvette LANÇON	
	Sylvie RIBAIMONT	
	Stéphane LABBÉ	
APPEL OFFRES	Maire : Président	suppléant : Joël BARON
	Alain PREGEANT	Claire CAILLON
	Jean DE GOLOUBINOW	Yvette LANÇON
	Stéphane LABBE	Bruno MOREAU

COMMISSIONS MUNICIPALES

Installation des commissions municipales		
Président des commissions : le Maire		
Membres : adjoints		
Animation, associations, culture et sports	Responsable :	Jean DE GOLOUBINOW
	Florence GUILBON-DAUTREMÉPUS	
	Isabelle HUARD	
	Virginie VINCENT	
Communication	Responsable :	Maryse FERMÉ
	Florence GUILBON-DAUTREMÉPUS	
	Sylvie RIBAIMONT	
Tourisme, environnement, Patrimoine	Responsable :	Jean DE GOLOUBINOW
	Lionel RUÉ-THIBAL	
	Virginie VINCENT	
	Isabelle HUARD	
Projets - finances	Responsable :	Sylvia HERLEDAN
	Virginie VINCENT	
Bâtiments - Voirie - Réseaux - Espaces verts Exploitation	Responsable :	Alain PREGÉANT
	Bruno MOREAU	
	Jean DE GOLOUBINOW	
	Sylvia HERLÉDAN	
	Nicolas VERNEAU	
	Joël BARON	
urbanisme	Responsable :	Nicolas VERNEAU
	Bruno MOREAU	
	Joël BARON	
	Jean DE GOLOUBINOW	
Scolaire - Accueil de Loisirs	Responsable :	Claire CAILLON
	Sylvie RIBAIMONT	
	Sylvia HERLÉDAN	
	Isabelle HUARD	
Intergénération	Responsable :	Sylvie RIBAIMONT
	Florence GUILBON-DAUTREMÉPUS	
	Agnès COULBEAU	
Conseil Jeunes	Responsable :	Bertrand GRISEL
	Sylvie RIBAIMONT	
	Sylvia HERLÉDAN	
	Lionel RUÉ-THIBAL	